

Je vais à l'APS le
lundi et jeudi et/ou
l'AEPS le mercredi
midi je remplis
obligatoirement un
dossier d'inscription

DOSSIER D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

Année 2025-2026

**Communauté de communes
de Parthenay-Gâtine
Service des affaires scolaires**

66 bd Edgar Quinet

Rez de jardin

79 200 Parthenay

05.49.71.08.94 / 05.49.94.90.24

periscolaire@cc-parthenay-gatine.fr



**A conserver par la
famille**

Votre enfant est scolarisé à l'école de La Ferrière en Parthenay

→ Les temps APS/TAP les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30 et les AEPS, garderie du matin et du soir sont organisés par l'association Créa Gâtine.

→ Les temps APS/TAP les lundis et jeudis de 16h à 16h30 et l'AEPS du mercredi de 12h à 12h30 sont organisés par la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine.

Votre enfant est scolarisé à l'école de Thénézay

→ Les temps APS/TAP les lundis et jeudis de 15h à 16h30 et l'AEPS du mercredi de 12h à 12h30 sont organisés par la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine.

→ Les AEPS, garderie du matin et du soir sont organisés par l'association Créa Gâtine.

MERCI de compléter ce dossier afin que les animatrices présentes sur les temps organisés par la communauté de communes Parthenay Gâtine puissent avoir les informations nécessaires pour l'accueil de votre enfant



FICHE D'INSCRIPTION

DATE : LE

Nom : Prénom

Né(e) le :

Ecole : Classe :

Nom et prénom du responsable légal 1 :

Adresse :

Tél perso : Tél pro :

Mail :

Nom et prénom du responsable légal 2 :

Adresse :

Tél perso : Tél pro :

Mail :

En cas de jugement interdisant à l'un des deux parents d'approcher l'enfant, ou appliquant un mode de garde spécifique, merci de fournir une copie du jugement.

Les temps APS et d'AEPS les mercredis de 12h à 12h30 sont gratuits.

A remettre à l'accueil périscolaire

FICHE SANITAIRE

Ces informations sont obligatoires pour l'accueil de votre enfant

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles de votre enfant. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

Vaccination

En cas de première inscription ou pour tout enfant âgé de 6 ans, merci de présenter le carnet de santé au responsable périscolaire pour photocopie des vaccins obligatoires, ou de joindre le duplicata des pages de vaccination du carnet de santé.

Si votre enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

ATTENTION : Le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

Renseignements médicaux

☐ Votre enfant a un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), vous devez en fournir une copie au responsable périscolaire.

☐ **Autres renseignements** (allergie, asthme, hémophilie, les difficultés de santé, port de lunettes, prothèses auditives, dentaires...). Précisez la conduite à tenir :

.....

.....

.....

.....



Aucun médicament ne sera administré à votre enfant, même avec une ordonnance médicale

Médecin traitant

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Droit quant aux prises de vue et/ou enregistrements de la voix de votre enfant

La photographie et le film vidéo ont un intérêt pédagogique en structure d'accueil d'enfants. Leur diffusion dans le cadre périscolaire vous permet, parents, de participer indirectement à ces temps d'activités et de les valoriser

La diffusion d'image faisant apparaître des personnes identifiables impose l'autorisation préalable de ces personnes (article 9 du Code Civil qui donne à tout individu le droit absolu à la protection de son image. Ce droit concerne également une photographie collective dans la mesure où l'intéressé est identifiable) Dans le cas des enfants, cette autorisation préalable doit être accordée par le ou les responsables légaux.

C'est pourquoi nous sollicitons votre autorisation pour des utilisations possibles de photographies ou vidéos représentant votre enfant.

Vous pouvez à tout moment avoir accès à ces utilisations par simple demande aux responsables de la structure.

Je soussigné(e)
responsable légal de l'enfant

☐ Donne mon accord

☐ Ne donne pas mon accord

Pour que mon enfant soit photographié ou enregistré seul ou en groupe dans le cadre des activités périscolaires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et que les photos soit utilisées pour des créations décoratives dans la cadre de nos activités, de la lettre périscolaire à destination des enfants et des familles; en groupe uniquement dans le cadre de la fête périscolaire, ou d'activités médiatiques à destination du site internet de la collectivité et de la presse.

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Règlement intérieur (cf QR-Code) Accord

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur périscolaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et m'engage à le respecter. Je décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident ou d'incident qui pourraient survenir avant et après la prise en charge effective par le service périscolaire, et après le départ de mon enfant.
Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables du périscolaire à prendre, le cas échéant toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale ...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.



Disponible à
partir de
juillet

SIGNATURE OBLIGATOIRE

AUTORISATIONS

Départ de l'école avec un MINEUR

Je soussigné(e) autorise à prendre en charge mon enfant les jours suivants :

- ☐ Lundi àh..... ☐ Mercredi àh.....
☐ Jeudi àh.....

! La personne devra justifier de son identité

Départ de l'école - SEUL

Pour les élèves élémentaires uniquement.

Je soussigné(e) autorise mon enfant à partir seul les jours suivants :

- ☐ Lundi àh..... ☐ Mercredi àh.....
☐ Jeudi àh.....

Départ de l'école avec un MAJEUR

! La personne devra justifier de son identité

Personnes majeures, autres que les responsables légaux, autorisées à venir chercher mon enfant :

Nom Prénom	Ville	Téléphone

Départ de l'école en bus Destination:

- ☐ Lundi àh..... ☐ Mercredi àh.....
☐ Jeudi àh.....

SIGNATURE OBLIGATOIRE

BESOIN D'UNE EXTENSION DES HEURES DE GARDERIE

**L' accueil périscolaire peut être ouvert jusqu'à 12h45 les
mercredis.**



J'adresse ma demande par courrier au service des affaires scolaires

- ➔ Nom Prénom Adresse postale et ou adresse mail du responsable légal
- ➔ Nom Prénom du ou des enfants
- ➔ Motif de la demande (obligation professionnelle ou cas particuliers)
- ➔ Jours et horaires concernés



Je joins un chèque à l'ordre "Régisseur CVQ"



Contactez le service à partir du mois de juillet pour connaître le tarif 2025.



Dès réception du courrier, le service examine la recevabilité de votre demande et vous transmet dans les plus brefs délais sa réponse. En cas d'acceptation, l'équipe d'animateur du site sera informée et la dérogation pourra s'appliquer dès le lendemain.

PROTECTIONS DES INFORMATIONS INSCRITES DANS CE DOSSIER

Mentions relatives à la protection des données personnelles

Le service des affaires scolaires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est destinataire de ces données dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription périscolaire. Elles seront traitées dans les logiciels de gestion de la collectivité.

Les données sont conservées pendant 2 ans à compter du début de l'année scolaire concernée par l'inscription. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service des affaires scolaires à dir.scolaire@cc-parthenay-gatine.fr ou par courrier à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, Service des affaires scolaires, 66 bd Edgar Quinet, 79 200 Parthenay.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

